



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 46990

Texte de la question

M. Jean-Sébastien Vialatte attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la question relative au recrutement des contrôleurs des douanes, spécialité chef de quart. Actuellement, la direction générale des douanes propose à des majors et des maîtres principaux de la marine nationale des emplois de catégorie B de la fonction publique au titre de la loi MNR. 70-2 placés en service détaché tels que contrôleur des douanes. Aussi, il lui demande dans quelle mesure les officiers marins navigateurs brevetés supérieurs (homologués STCW 95) pourraient être admis à un emploi de contrôleur des douanes spécialité chef de quart au titre de cette loi. Ces passerelles directes entre le ministère de la défense et le ministère de l'économie seraient de nature à permettre aux marins d'État expérimentés à la mer et dans les ports d'accéder aux postes correspondant à leurs compétences.

Texte de la réponse

La direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) recrute chaque année du personnel du ministère de la défense dans le cadre de la loi n° 70-2. Parmi les agents recrutés dans le cadre de cette procédure, certains seront amenés à satisfaire des besoins spécifiques, particulièrement dans les spécialités aériennes. Cependant, en ce qui concerne les métiers liés à la surveillance maritime, compte tenu de ressources en interne, suffisantes, le recrutement du personnel qualifié s'opère sur la base du volontariat par voie d'enquête, parmi les agents des douanes recrutés par concours. Il convient à cet égard de noter que d'anciens militaires, lauréats des concours de la branche surveillance de la douane, font valoir leur qualification acquise antérieurement pour intégrer en première affectation les unités aéronavales de la douane.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Sébastien Vialatte](#)

Circonscription : Var (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46990

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2004, page 7231

Réponse publiée le : 23 novembre 2004, page 9219